

*BUDGET PRIN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DFCPAJI20260154** avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/06/2026**

Objet : **Avenant n°3 au marché n°22.134 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la transformation du boulevard industriel en ceinture verte**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/06/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122\_Avenant3.pdf**

Annexes :

**1 - Avenant3.pdf**

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260615-DFCPAJI20260154-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/06/2026**



# Tourcoing

**Hôtel de Ville**

10 place Victor Hassebroucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

DFCPAJI\_D2026\_0154

**Objet** : Avenant n°3 au marché n°22.134 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la transformation du boulevard industriel en ceinture verte

## DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2194-7 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCPAJI\_AR2026\_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Considérant que le marché n°22.134 ayant pour objet la maîtrise d'œuvre pour la transformation du boulevard industriel en ceinture verte a été notifié au groupement représenté par la société SARL d'Architecture AEI le 8 novembre 2022 pour un montant de 262 710,50 € HT, toutes tranches comprises ;

Considérant qu'il est nécessaire de prolonger les délais d'affermissement des tranches optionnelles 3 et 6 afin de permettre la continuité du projet ;

Considérant qu'il convient de conclure un avenant pour apporter des modifications non substantielles au marché ;

### DECIDONS

**Article 1<sup>er</sup>** : de conclure l'avenant n°3 au marché n°22.134 avec le groupement représenté par la société SARL d'Architecture AEI, sans incidence financière.

**Article 2** : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

**Article 3** : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

**Article 4** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours

citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le 15 JUIN 2026

Pour le Maire par délégation,  
Le Conseiller délégué auprès du Maire,  
Jean-Marie VUYLSTEKER



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. Vuylstecker', is written over the right side of the official seal.

Accusé réception en Préfecture le : 15 JUIN 2026

Publié sur le site de la Ville le : 15 JUIN 2026